



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE - PPVE -

Projet d'arrêté préfectoral établissant, pour le département des Hautes-Pyrénées, le document cadre identifiant les surfaces ouvertes aux projets d'installation photovoltaïques au sol ainsi que les conditions de leur implantation.

Le public est informé qu'une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE), est organisée pendant **24 jours consécutifs, du lundi 15 septembre 2025 à 08h00 au mercredi 8 octobre 2025 inclus à 18h00**, sur le projet d'arrêté préfectoral établissant, pour le département des Hautes-Pyrénées, le document cadre identifiant les surfaces ouvertes aux projets d'installations photovoltaïques au sol ainsi que les conditions de leur implantation.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État dans le département des Hautes-Pyrénées à l'adresse suivante : <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE>

Sur demande, une version papier du dossier peut être consultée en préfecture des Hautes-Pyrénées, en sous-préfectures d'Argelès-Gazost et de Bagnères-de-Bigorre ou dans les espaces France Services des Hautes-Pyrénées aux jours et heure d'ouverture au public. La demande doit être effectuée soit :

- par voie postale à la préfecture des Hautes-Pyrénées, DCPAT/bureau de l'environnement, 4 place Charles de Gaulle 65 000 Tarbes,
- par courrier électronique à : pref-environnement@hautes-pyrenees.gouv.fr.

La demande doit être effectuée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation soit le vendredi 3 octobre 2025. Les documents sont mis à disposition du demandeur au lieu et heure qui lui sont indiqués en réponse à sa demande.

Des informations complémentaires sur le projet pourront être sollicitées auprès de : Mme Sophie DELMAS, adjointe au chef du Service Transition Écologique, Connaissance Accompagnement des territoires (STECAT) à la DDT65, par téléphone au 06.85.32.38.33 ou par courriel à : sophie.delmas@hautes-pyrenees.gouv.fr.

Durant la période de participation du public, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : enr-ddt65@hautes-pyrenees.gouv.fr.

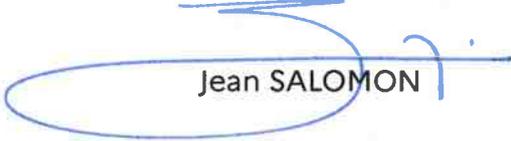
Les observations et propositions qui seront transmises par voie électronique ou adressées par voie postale à l'issue de la période de participation, à savoir **après le mercredi 8 octobre 2025 à 18h00**, ne seront pas prises en compte.

À l'issue de cette procédure, le préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral établissant, pour le département des Hautes-Pyrénées, le document cadre identifiant les surfaces ouvertes aux projets d'installations photovoltaïques au sol ainsi que les conditions de leur implantation.

Le projet de décision ne peut être adopté avant l'expiration d'un délai de 4 jours minimum à compter de la clôture de la PPVE, sauf s'il n'y a eu aucune observation ou proposition.

Fait à Tarbes, le **26 AOUT 2025**

Le préfet



Jean SALOMON